

Ecrit par le 1 septembre 2024

## Garde d'enfants : le Vaucluse plutôt bien loti



Selon le rapport annuel de la plateforme [Yoopies](#), la plateforme de garde d'enfants du groupe [Worklife](#) le coût de la garde d'enfants avant aides s'élève en moyenne en France à 3,62€/enfant/heure pour les assistantes maternelles (+0,84%) et 9,42€/heure pour la garde à domicile (+1,18%).

Il existe cependant d'importantes disparités entre les régions. Concernant les assistantes maternelles, en Corse, région la plus onéreuse, les parents devront déboursier 4,48€ par heure pour faire garder leurs bouts de chou. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France viennent compléter ce classement avec des tarifs respectifs de 4,22€ et 4,01€ par heure et par enfant. Pour la garde d'enfants à domicile ce podium est constitué de l'Île-de-France (9,51€/heure) suivie par la région Paca (9,45€/heure) et la Bretagne (9,40€/heure).

Dans la région Sud, c'est le Vaucluse qui affiche les tarifs les plus bas pour les assistantes maternelles (voir tableau ci-dessous). Seuls les départements voisins d'Occitanie et d'Auvergne-Rhône-Alpes sont

Ecrit par le 1 septembre 2024

mieux lotis.

Pour la garde à domicile, si les Alpes-de-Haute-Provence sont plus abordables, le coût moyen en Vaucluse reste toutefois inférieur qu'en région. Bien loin des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes (voir tableau 'Tarif net moyen 2021 de la garde à domicile').

### **De nouveaux besoins de garde à cause du Covid**

« La crise du Covid a eu pour effet de bouleverser le secteur de la garde d'enfants, explique Yoopies. Certaines familles ont moins fait appel aux grands-parents et aux crèches pour des raisons sanitaires, le recours à la garde à domicile a ainsi augmenté. Parallèlement, d'autres familles ont réduit le nombre d'heures de garde (moins de plein temps ou de garde péri-scolaire, plus de garde occasionnelle). Un nouveau mode de garde est d'ailleurs apparu : la garde au domicile des parents en présence de ces derniers. Ainsi, la crise sanitaire et les nouvelles organisations de travail ont rendu encore plus nécessaires les solutions de garde individuelles. »

### **Pour la mise en place d'un crédit d'impôt instantané**

Cependant, le coût de ces services reste encore élevé. Le crédit d'impôt de 50% permet de réduire significativement ce budget mais l'avance de trésorerie nécessaire pendant plus d'un an (15 mois en moyenne) empêche la plupart des familles d'en profiter.

« Si le gouvernement a annoncé l'entrée en vigueur du crédit d'impôt instantané dès janvier 2022 pour tous les services à la personne (ménage, aide à domicile pour les personnes dépendantes, jardinage, etc.), il est regrettable que la garde d'enfants soit la seule activité à ne pas en faire partie », juge la plateforme leader du secteur qui estime par ailleurs que la mise en œuvre du crédit d'impôt instantané pourrait sensiblement redynamiser le secteur de la garde d'enfant, créer de nouveaux emplois et combattre le travail au noir. »

---

## **Covid-19 : l'accueil des scolaires assuré par la ville de Bollène pour les enfants des personnels mobilisés**

Ecrit par le 1 septembre 2024



**Suite aux annonces du Président de la République, faisant face à la situation sanitaire actuelle, les écoles, collèges et lycée se voient l'obligation de fermer. A [Bollène](#), l'accueil des enfants des personnels prioritaires sera assuré.**

Sont concernés les enfants des soignants, des professions médicales libérales, des personnels en gestion de crise ([Agence Régionale de Santé](#), [Préfecture](#), [Conseil départemental](#), pompiers, police nationale et municipale, gendarmerie, employés de vie, employés d'EPHAD). Pour connaître la liste exhaustive des professions concernées, il est conseillé de contacter le service Enfance-Jeunesse. Les enfants de maternelles et élémentaires seront accueillis à l'école élémentaire Curie sur la période scolaire du 6 au 9 avril. L'accueil du périscolaire se tiendra à l'ACM Curie (ancienne crèche) selon les horaires suivants : 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h20, et de 16h30 à 18h. Du 12 au 23 avril, au même lieu (ACM), pendant la période de vacances scolaires les enfants des personnels mobilisés pourront être accueillis de 7h30 à 18h. Les parents concernés doivent impérativement se faire connaître auprès du service Enfance-Jeunesse.

L'intercommunalité maintient également un service de restauration scolaire pour les enfants des personnels mobilisés à la gestion de la crise sanitaire. Les repas doivent être réservés auprès du service Enfance jeunesse de la ville au 04 90 40 51 15. Cet accueil sera assuré à titre gratuit sur toute la durée

Ecrit par le 1 septembre 2024

de la période du 06 au 23 avril. Les repas restent à la charge des familles.